



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2003

Cinquante-septième session
Point 112 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/649)]

57/293. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

A

OUVERTURE DE CREDITS REVISEE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2002-2003, le crédit de 2 699 267 800 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert par ses résolutions 56/254 A du 24 décembre 2001 et 56/274 B et 56/286 du 27 juin 2002 est majoré de 191 550 900 dollars, cette majoration étant le résultat net des augmentations et diminutions indiquées ci-après :

<i>Chapitres</i>		<i>Crédits ouvert par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286</i>	<i>Augmentations (ou diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
		<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
Titre I.	<i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
	1. Politique, direction et coordination d'ensemble	49 365 800	1 263 000	50 628 800
	2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	449 775 300	20 817 600	470 592 900
	Total, titre I	499 141 100	22 080 600	521 221 700
Titre II.	<i>Affaires politiques</i>			
	3. Affaires politiques	165 579 400	85 970 900	251 550 300
	4. Désarmement	15 432 300	388 800	15 821 100
	5. Opérations de maintien de la paix	73 600 700	4 599 400	78 200 100
	6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 044 800	270 500	4 315 300
	Total, titre II	258 657 200	91 229 600	349 886 800
Titre III.	<i>Justice internationale et droit international</i>			
	7. Cour internationale de Justice	23 837 300	2 478 600	26 315 900
	8. Affaires juridiques	35 265 800	488 700	35 754 500
	Total, titre III	59 103 100	2 967 300	62 070 400

Chapitres		Crédits ouvert	Augmentations	Crédits révisés
		par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286	(ou diminutions)	
		(En dollars des États-Unis)		
Titre IV.	<i>Coopération internationale pour le développement</i>			
9.	Affaires économiques et sociales	121 043 400	2 608 800	123 652 200
9A.	Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés	3 055 600	43 900	3 099 500
10.	Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 932 700	119 600	6 052 300
11A.	Commerce et développement	84 858 400	6 437 400	91 295 800
11B.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	18 022 600	1 351 300	19 373 900
12.	Environnement	7 660 200	694 900	8 355 100
13.	Établissements humains	11 541 800	1 252 400	12 794 200
14.	Prévention du crime et justice pénale	5 733 800	606 000	6 339 800
15.	Contrôle international des drogues	15 289 100	1 004 600	16 293 700
	Total, titre IV	273 137 600	14 118 900	287 256 500
Titre V.	<i>Coopération régionale pour le développement</i>			
16.	Développement économique et social en Afrique	80 845 700	3 020 200	83 865 900
17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 396 200	5 425 100	58 821 300
18.	Développement économique en Europe	40 605 900	3 192 900	43 798 800
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	69 399 400	3 811 100	73 210 500
20.	Développement économique et social en Asie occidentale	50 140 200	(297 400)	49 842 800
21.	Programme ordinaire de coopération technique	42 749 600	121 900	42 871 500
	Total, titre V	337 137 000	15 273 800	352 410 800
Titre VI.	<i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
22.	Droits de l'homme	44 727 100	2 849 200	47 576 300
23.	Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	42 890 400	3 065 600	45 956 000
24.	Réfugiés de Palestine	24 828 400	3 450 300	28 278 700
25.	Aide humanitaire	20 011 600	565 800	20 577 400
	Total, titre VI	132 457 500	9 930 900	142 388 400
Titre VII.	<i>Information</i>			
26.	Information	144 719 200	2 388 400	147 107 600
	Total, titre VII	144 719 200	2 388 400	147 107 600
Titre VIII.	<i>Services communs d'appui</i>			
27.	Gestion et services centraux d'appui	440 883 600	10 458 500	451 342 100
	Total, titre VIII	440 883 600	10 458 500	451 342 100
Titre IX.	<i>Contrôle interne</i>			
28.	Contrôle interne	20 296 900	649 700	20 946 600
	Total, titre IX	20 296 900	649 700	20 946 600

Chapitres		Crédits ouvert	Augmentations	Crédits révisés
		par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286	(ou diminutions)	
(En dollars des États-Unis)				
Titre X.	<i>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
29.	Activités administratives financées en commun	8 436 600	323 000	8 759 600
30.	Dépenses spéciales	70 987 500	6 098 100	77 085 600
Total, titre X		79 424 100	6 421 100	85 845 200
Titre XI.	<i>Dépenses d'équipement</i>			
31.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	87 254 500	1 086 600	88 341 100
Total, titre XI		87 254 500	1 086 600	88 341 100
Titre XII.	<i>Contributions du personnel</i>			
32.	Contributions du personnel	353 991 000	14 945 500	368 936 500
Total, titre XII		353 991 000	14 945 500	368 936 500
Titre XIII.	<i>Compte pour le développement</i>			
33.	Compte pour le développement	13 065 000	–	13 065 000
Total, titre XIII		13 065 000	–	13 065 000
Total général		2 699 267 800	191 550 900	2 890 818 700

78^e séance plénière
20 décembre 2002

B

PREVISIONS DE RECETTES REVISEES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2002-2003, les prévisions de recettes d'un montant de 410 036 100 dollars des États-Unis qu'elle avait approuvées par ses résolutions 56/254 A du 24 décembre 2001 et 56/274 B et 56/286 du 27 juin 2002 sont majorées de 4 393 500 dollars, cette augmentation se ventilant comme suit :

Chapitres des recettes		Montants approuvés	Augmentations	Montants révisés
		par les résolutions 56/254 A, 56/274 B et 56/286	(ou diminutions)	
(En dollars des États-Unis)				
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	358 278 500	14 769 600	373 048 100
Total		358 278 500	14 769 600	373 048 100
2.	Recettes générales	47 283 200	(5 330 000)	41 953 200
3.	Services destinés au public	4 474 400	(5 046 100)	(571 700)
Total		51 757 600	(10 376 100)	41 381 500
Total général		410 036 100	4 393 500	414 429 600

78^e séance plénière
20 décembre 2002

C

FINANCEMENT DES DEPENSES DE L'ANNEE 2003

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2003 :

1. Les dépenses prévues au budget d'un montant total de 1 606 290 850 dollars des États-Unis, soit 1 312 589 350 dollars représentant la moitié des crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 par sa résolution 56/254 C du 24 décembre 2001, 14 728 900 dollars et 59 360 200 dollars représentant les crédits additionnels ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 par ses résolutions 56/274 B et 56/286 du 27 juin 2002, 191 550 900 dollars représentant la majoration qu'elle a approuvée dans sa résolution A ci-dessus, plus 28 061 500 dollars correspondant à la majoration du montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 dans ses résolutions 56/240 A du 24 décembre 2001 et 56/240 C du 27 mars 2002, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

a) À concurrence de 37 259 284 dollars, par :

i) Un montant de 25 878 800 dollars représentant la moitié des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvées pour l'exercice biennal 2002-2003 par sa résolution 56/254 B du 24 décembre 2001 ;

ii) Moins 10 376 100 dollars correspondant à la diminution qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus ;

iii) Un montant de 237 244 dollars, représentant le solde inutilisé du montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001, au 31 décembre 2001 ;

iv) Un montant de 26 748 816 dollars représentant des économies au titre de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs, au 31 décembre 2001 ;

v) Un montant de 5 077 dollars représentant le solde net des contributions des nouveaux États Membres, compensé par d'autres ajustements apportés aux soldes de fonds, au 31 décembre 2001 ;

vi) Moins 5 234 553 dollars correspondant à la diminution des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2000-2001 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 55/239 B du 23 décembre 2000 ;

b) À concurrence de 1 569 031 566 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu de ses résolutions 55/5 B du 23 décembre 2000 et 57/4 B du 20 décembre 2002, relatives au barème des quotes-parts pour l'année 2003 ;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 204 230 264 dollars, calculé comme suit :

a) 176 268 900 dollars, représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/254 B ;

b) 4 165 800 dollars, représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/274 B ;

- c) 1 574 900 dollars, représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvé dans sa résolution 56/286 ;
- d) 14 769 600 dollars, correspondant à l'augmentation des recettes prévues au titre des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus ;
- e) 7 451 064 dollars, correspondant à une augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2000-2001 par rapport au montant révisé qu'elle a approuvé dans sa résolution 55/239 B du 23 décembre 2000.

*78^e séance plénière
20 décembre 2002*